

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 03 juin 2021

COMPTE RENDU

-
- **Conseillers en exercice : 19**
 - **Présents à la séance : 15**
 - **Qui ont pris part au vote : 18**

Secrétaire de séance : Justine GERANTON
Heure début de séance : 20h30
Heure fin de séance : 22h15

En préambule, M. le Maire donne les dernières informations de la mairie ainsi que celles concernant la CASDDV. Il conclut ce préambule en faisant part des courriers de remerciement reçus récemment.

1. Adhésion 2021 au CAUE des Vosges

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, le renouvellement d'adhésion au CAUE 88 pour 2021.

2. Transfert de compétence optionnelle au SDEV : infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques organisée par le SDEV sur le département des Vosges, le Conseil Municipal lui a transféré avec 16 voix pour et 2 contre, le transfert de la compétence optionnelle IRVE 'infrastructures de recharge pour véhicules électriques'.

3. Proposition ONF de l'état d'assiette des coupes 2021

Le Conseil Municipal, sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R 213-23 du Code Forestier, a approuvé à l'unanimité des voix, l'état d'assiette des coupes de l'année 2021.

4. Marché assurances 2022-2025

Le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité des voix, la conclusion d'une convention d'assistance à la passation d'un marché assurances (analyse des contrats en vigueur, rédaction du cahier des charges, lancement d'une consultation, analyse des offres des candidats) avec la société Risk Partenaires. Le prochain marché couvrira la période 2022-2025.

5. Pertes sur créances irrécouvrables – extinction de créances

Le Conseil Municipal a décidé avec 16 voix pour et 2 abstentions, d'éteindre les créances d'un montant de 255.80 € au profit d'une ancienne administrée de la commune. Ces créances sont dites éteintes car elles concernent un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement.

6. Désignation d'un représentant à la SPL XDEMAT

La commune est actionnaire de la SPL XDEMAT depuis 2019 et de ce fait, participe à ses assemblées. Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité des voix, M. Thierry HOUILLON en tant que représentant de la commune de Saulcy sur Meurthe aux différentes assemblées et réunions organisées par la SPL XDEMAT.

7. Mise à disposition d'un agent à l'Office de Tourisme intercommunal de Saint Dié des Vosges

M. le Maire a donné l'information au Conseil Municipal qu'un agent a été mis à disposition à l'Office du Tourisme intercommunal de Saint Dié des Vosges du 25 mai 2021 au 08 juin 2021, pour trois demies journées de travail.

8. Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des voix, des modalités d'accomplissement de la journée de solidarité pour les années à venir.

9. Organisation élection Départementales et Régionales

M. le Maire a présenté l'état d'avancement de l'organisation de la tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections départementales et régionales.

Compte-rendu rédigé le 09 juin 2021